

LEVIS, 11 FEVRIER

LE SCRUTIN SECRET

Monsieur Lynch, archevêque de Toronto, condamne le vote au scrutin secret, dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. Cahill, en date du 8 février courant.

Nous avons toujours été contre le vote secret que nous considérons comme indigne d'un peuple libre.

Tel n'est pas cependant le seul grief que nous ayons contre cette institution.

Le scrutin secret est de plus un engin d'immoralité et de corruption. C'est le vote secret qui permet aux consciences de se vendre et de se laisser corrompre odieusement.

Par le scrutin secret, le peuple descend sans hésiter dans la fange de la trahison la plus vile.

C'est le scrutin secret qui permet à l'argent de l'emporter sur les principes, c'est lui qui renverse injustement les trônes et les gouvernements.

Enfin, le scrutin secret, c'est la voix devenue influente de l'esclave et du traître qui peut à son gré vendre et rendre son bienfaiteur, son maître.

Nous considérons ce mode de voter comme une honte pour un peuple libre comme l'est le nôtre et nous sommes heureux de voir des autorités ecclésiastiques prendre l'initiative pour obtenir son abolition.

Voici quelques extraits de la lettre de Mgr Lynch à ce sujet :

" Je désapprouve en tout point le vote au scrutin secret. C'est un mode d'élection qui a été introduit en Irlande pour soustraire les pauvres fermiers à la tyrannie des landlords, qui les obligent à voter pour les candidats de leur choix.

Dans ces conditions, cette loi était juste. Mais de quelle nécessité est-elle dans un pays libre comme le nôtre ?

C'est une loi tout au plus bonne pour des esclaves, qui favorise l'hypocrisie et la duplicité. Elle est indigne d'un homme libre.

L'Église catholique et la morale publique et de la morale des particuliers, est opposé au secret dans tout ce qui se rattache au bien public.

Des articles qui ont été publiés de temps à autres en faveur du scrutin secret dans les journaux notoirement hostiles à la doctrine, aux pratiques et à la discipline catholique démontrent que les défenseurs du vote secret ont pour objet de combattre l'éducation catholique, de la déchristianiser.

LE SUCCESSION DE FEU MGR RACINE

L'évêque de la Province aura à être prochainement le successeur de feu Mgr Dom. Racine. Des indiscrets, sans doute, croient savoir que M. Bégin sera choisi, à moins, ajoutent-ils, qu'il ne soit désigné au poste de coadjuteur de l'archevêché de Québec, par Son Éminence le cardinal Taschereau.

OUVERTURE DU PARLEMENT IMPERIAL

A part les intentions mal dissimulées du gouvernement impérial, de continuer sa politique tyrannique envers les fils de la Verte Érié, le discours du trône prononcé hier à l'ouverture du parlement ne contient rien de bien nouveau.

Il est facile de voir par là que la grande préoccupation du ministère Salisbury est de faire disparaître de parmi les nations, un peuple qui se fait seul fait vivre, sur une terre dont il fut pourtant maître autrefois et qui aujourd'hui lui refuse les moyens les plus essentiels à l'existence.

Jadis, on avait vu sur ce sol, témoin de la vaillance irlandaise, croître et grandir, à l'ombre du drapeau sacré de la religion catholique, un peuple ami de la vieille France, notre mère, dévoué à la défense de la religion et qui accola son nom à toutes les grandes causes; et aujourd'hui sur cette même terre on ne voit que les débris—gloireux il est vrai,—d'un peuple dont les nobles enfants chassés de leur foyer, vivent éparpillés sur tous les coins du globe, où ils trouvent une liberté qu'on leur refuse chez eux. Et pourtant, il fut un temps où l'arbre sacré de la liberté, planté sur une terre aussi généreuse, croissait à vue d'œil, en couvrant de ses rameaux protecteurs depuis le premier château jusqu'à la plus humble chaumière de cette vaillante nation.

Mais, depuis ces jours heureux, où les fils de l'Irlande vivaient paisibles et contents sur une terre qu'ils avaient arrosée de leur sueur, depuis ce jour disons nous, le vent de la tyrannie a soufflé entre les branches de cet arbre béni, et ses feuilles ombrageuses, jadis si vertes, se sont tout à coup desséchées, car la sève a tari. Et maintenant, exposé au soleil aride et brûlant de la diffamation, ce pauvre peuple languit et dépérit sans avoir la consolation d'assister au triomphe de sa cause.

Telle est l'œuvre de l'oligarchie anglaise; et l'Europe qui assiste tranquille à l'annéantissement de la Pologne laissera bien encore l'Angleterre accomplir son œuvre sans protester. Cette œuvre, elle veut la poursuivre encore avec plus d'acharnement et ne s'arrêter que quand elle aura chassé le dernier des Irlandais.

Espérons cependant qu'elle sera rendue impuissante avant ce jour-là.

A part cela, l'événement le plus important à la Chambre des communes a été l'avis de motion de lord Randolph Churchill pour la nomination d'une commission royale afin de s'enquérir des faits à propos de l'administration des bureaux d'ouvriers de la métropole. Les amis de Churchill regardent cette motion comme une mesure radicale.

Un autre événement aussi important a été l'avis de motion par le général Gidsworthy, député conservateur pour Hammersmith, déclarant qu'il attirerait l'attention du gouvernement sur l'état des affaires en Irlande et qu'il proposerait l'abolition de la charge de lord-lieutenant ou vice-roi d'Irlande. Cette proposition a reçu les applaudissements enthousiastes de l'opposition.

Le gouvernement a aussi jugé à propos de prendre ses précautions contre les dynamitards. Il est probable que vu les faits révévés lors de l'enquête au procès des dynamitards, les députés, dorénavant seront rendus responsables des personnages qu'ils présenteront au parlement.

Nous sommes loisis d'approuver l'œuvre diabolique des dynamitards, nous ne trouvons pas d'expression assez énergique pour le flétrir; mais en face des faits qui nous reviennent à la mémoire, nous ne pouvons nous empêcher de dire que si le gouvernement impérial en est rendu à ce point c'est qu'il y a un peu contribué.

On annonce que le général Sheridan sera l'adversaire de Cleveland, aux prochaines élections présidentielles. Depuis la mort de Lincoln jamais les républicains n'ont pu élire autre chose que des militaires. Ils ont perdu le pouvoir avec un civil, M. Blaine, et, comme ils veulent retourner au capitol ils reviennent aux militaires.

L'archevêque Lynch vient d'écrire une longue lettre pour dénoncer le système de scrutin secret.

On annonce que le général Sheridan sera l'adversaire de Cleveland, aux prochaines élections présidentielles. Depuis la mort de Lincoln jamais les républicains n'ont pu élire autre chose que des militaires. Ils ont perdu le pouvoir avec un civil, M. Blaine, et, comme ils veulent retourner au capitol ils reviennent aux militaires.

Une des plus grandes difficultés qu'éprouvent les autorités des douanes est sans contredit causée par l'évaluation frauduleuse des fractures ou des objets d'expédition. En vue de prévenir ces tentatives croissantes de fraude le gouvernement du Canada se propose de publier une liste de plus de cent exportateurs américains qui ont été pris en flagrant délit d'envois frauduleux. Cette liste contient les noms des plus grosses maisons d'exportation de New-York, Boston, Chicago et d'autres grandes villes des États-Unis. Si l'on en vient à la détermination de publier cette liste, cela fera sensation.

Une compagnie vient de s'ouvrir contre la banque de France. Le privilège de cet établissement financier expiro dans deux ans. Un syndicat s'est formé parmi la gauche pour déposséder la banque de France de son monopole. Bien entendu les arguments les plus spécieux sont mis en avant pour justifier cette mesure. Mais parmi les raisons invoquées par les patrons du projet il en est une qu'on se garde bien d'indiquer c'est l'infécondité, non de supprimer un monopole mais d'attribuer ce monopole à un autre établissement financier bien connu par ses faveurs dont il gratifie le parti républicain.

M. Evanturel, de Prescott, à la séance de la chambre d'Ontario, mercredi, a demandé un état des dépenses de la colonisation depuis cinq ans. Son but est de démontrer que la partie est d'Ontario a été négligée, et M. Wood, de Hastings, proposa la nomination d'un comité spécial de quinze membres, avec instruction de faire rapport sur l'opportunité de faire de nouvelles lois pour protéger les compagnies laitières et assurer l'inspection du lait. Il parla de l'importance qu'il y avait pour le Canada de favoriser l'établissement de fromageries, et il ajouta que si l'on ne met pas fin à la falsification du lait, nous perdrons la belle position que nous nous sommes faite.

Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connaître les noms des trois nouveaux immortels qui viennent d'être appelés à siéger à l'académie française. Ce sont MM. Gabriel, Paul, Othonie d'Harrissonville, l'amiral Jurien de la Gravière, Jules Claretie.

M. Gabriel Paul Othonie d'Harrissonville fils de Joseph Othonie d'Chatel (Seine et Marne) le 21 sept 1843. Il est le neveu du duc de Broglie.

Les principaux travaux littéraires sont ceux qu'il a consacrés aux institutions pénitentiaires et aux œuvres charitables de Paris.

L'amiral Jurien de la Gravière est né à Brest, le 19 novembre 1812. Il est vice-amiral depuis plus de vingt ans.

Travailleur acharné, observateur émérite, amoureux de la mer et de ses dangers, il s'occupa sans relâche de travaux historiques sur la marine de tous ces temps qui témoignent d'une véritable et sûre érudition en même temps qu'un réel talent littéraire.

Claretie (Arsène Armand, dit Jules), est né le 3 décembre 1810, à Limoges.

De bonne heure, il a collaboré très activement à de nombreux journaux: La France, l'Artiste, le Figaro, l'Indépendance belge, l'Illustration. Il s'est essayé dans tous les genres: l'histoire, le roman et le théâtre.

Depuis la mort de M. Perrin, M. Claretie est administrateur général de la Compagnie Française.

Le résumé des accidents arrivés sur les voies ferrées des États-Unis le mois passé comprend 92 collisions, 83 déraillements et 7 autres accidents.

Ces accidents sont classés comme suit: Collisions 92; déraillement par rupture de rails 6; déraillements dans les rails 3; ponts brisés 2; voies d'évitement détachées 3; roues brisées 1; caisses brisées 4; bétail sur la voie 1; glace sur la voie 1; homme sur la voie 1; sans motifs donnés 33; observations malicieuses 2.

Enfin quelques autres accidents qui, en tout, s'élevaient pour les déraillements à 83.

Les accidents proviennent encore d'autres sources: Chars brûlés en marche 1; par explosion de la bouteille 2; pour raptures dans les machines 4, soit sept formant un total de 182.

La Commission du Travail. Cette importante commission poursuit toujours ses travaux à Montréal où elle recueille les plus précieux témoignages.

Jeudi soir M. M. Wainwright et Fortier, fabricants de cigares ont été entendus.

Interrogé au sujet du traitement infligé à l'ouvrière Georgina Loiselle, dont le témoignage a été publié, il confirme les déclarations de cette femme. Je l'ai corrigé, dit-il, parce qu'elle ne voulait pas m'obéir.

Nous avons un système de feuillage pour débarrasser les ouvriers qui volent du tabac ou des cigares. Il y a dans mon atelier une chambre où l'on enferme les délinquants en attendant qu'ils soient jugés. Les ouvriers coupables sont traduits devant le Recorder.

Quelqu'un, je leur pardonne, parce qu'il est toujours pénible pour les parents de voir leurs enfants traduits devant le Recorder.

Il n'est pas à ma connaissance que James Claretie ait été enfermé dans la salle que j'ai parlé, durant une journée. Je n'habite souvent de la ville durant plusieurs semaines. Je dois dire que beaucoup de parents n'ont même leurs enfants dont ils ne pourraient rien faire de bon, me demandant et je pourrais les corriger. J'ai eu de cette façon, beaucoup de mauvais caractères employés à ma fabrique. Quelques-uns sont sortis de ma fabrique pour entrer à la Réforme. Durant les six premiers mois que j'ai fait affaires ici, à Montréal, je me suis trouvé en dessous de 33 par cent.

J'ai songé que, quel qu'un moi volait. Avec l'aide de détectives, je découvrais une femme employée chez moi qui employait chez elle trois ouvriers à faire des cigares avec du tabac volé chez moi. J'ai aussi trouvé un tabac chez un autre de mes ouvriers. C'est à cet égard que j'ai organisé mon système de feuillage. Cela a occasionné une grève.

J'ai découvert environ 25 cas de vol depuis ce temps-là. J'ai eu beaucoup de difficulté à les avoir corrigés.

Je n'ai jamais donné ordre aux contre-maîtres de retrancher des cigares aux ouvriers quand ils gagnaient de forts gages.

Les ouvriers payent le gaz 10 cents par semaine, durant l'hiver. C'est une règle que j'ai établie moi-même; j'en avais payé mes employés. Dans les jours courts, ils ont le choix de finir leur journée plus tôt ou de payer le gaz.

Les amendes pécuniaires doivent tomber dans la caisse, mais nous les remettons presque toutes. Elles ne sont pas entrées dans nos livres comme amendes pécuniaires. M. McGregor a écrit beaucoup pour gérer mon établissement comme il l'entend. Dans la chambre que les témoins ont appelé un cachot il y a une porte mais pas de fenêtre; c'est le dessous d'un escalier. Je ne me rappelle pas que des contacts aient été enfermés là, et que la porte ait été fermée à clef sur eux.

J'ai adopté 10 cents par semaine pour le prix du gaz parce que c'est ce que je payais quand j'étais apprenti. Cela coûte à peu près le compte du gaz. Nous faisons payer le gaz aux hommes, quand même ils ne viennent pas.

E. H. Don, fabricant de cigares, demande à être entendu.

Je tiens la fabrique depuis 1852. J'emploie environ des hommes, environ 400. Ils gagnent en moyenne une dizaine de piastres par semaine. Plusieurs d'entre eux sont excellents ouvriers et en valent les hommes. On ne le paye pas le prix des hommes. Nous avons quelques apprentis. Je n'ai pas de constable dans mon établissement. Je n'ai pas de système de feuillage organisé.

Je crois que la condition des ouvriers cigariers s'est améliorée depuis dix ans. Je ne suis pas prêt à dire que les gages ont augmenté dans la même proportion que le prix des choses nécessaires à la vie.

J'ai fait venir plus de 200 ouvriers d'Allemagne, il y a quelque temps. Nous avions fait préalablement des arrangements avec eux. Nous avons eu quelque difficulté avec eux. J'ai fait venir ces ouvriers étrangers parce que j'en avais besoin.

Je paye dans certains cas des prix plus élevés que l'union des cigariers. En général mes prix sont aussi élevés que ceux exigés par l'union.

M. Wood de la société Tassé, Wood & Co est ensuite entendu.

Nous avons plusieurs apprentis à notre fabrique. Nous les engageons par contrat, dont je produis une copie. Par ce contrat nous nous réservons le droit d'imposer des amendes aux apprentis pour toute contravention aux règlements de la fabrique. Ces règlements ne sont pas affichés dans la fabrique. Nous considérons que c'est inutile. Quand les apprentis se conduisent mal, nous imposons des amendes que nous remettons aux parents, de sorte qu'en réalité nous n'imposons pas d'amendes. Il n'est pas à ma connaissance que des enfants aient été battus dans ma fabrique. Si je voyais un contre-maître battre un apprenti je le renverrais tout de suite.

J'ai vu des contre-maîtres corriger légèrement des enfants. Je n'ai pas cru devoir intervenir. Les parents venaient souvent nous prier de tâcher de maîtriser leurs enfants.

Nos ouvriers payent le gaz en hiver, cinq cents par semaine.

Nous employons indifféremment les ouvriers de l'Union des cigariers.

La plus jeune fille employée dans notre fabrique a 14 ans. La moyenne des salaires payés aux hommes est de \$12 par semaine; la moyenne des salaires des femmes est de \$8 par semaine. Les hommes gagnent de \$8 à \$17 par semaine, et les femmes de \$5 à \$12.

M. Wood demande la permission de faire entendre les témoins et invite les commissaires à visiter son établissement.

Ovide Grothé, fabricant de cigares, dépose comme suit: J'emploie une quinzaine d'apprentis et plus de trente compagnons. J'engage mes apprentis par contrat dont je produis copie. J'ai un contre-maître qui a, comme moi, contrôlé sur les apprentis. J'ai déjà informé un apprenti nommé Lefebvre dans une chambre noire, parce qu'il avait tenu une conduite indécente durant l'heure du dîner, j'informai le père de sa conduite et il me pria de lui donner la volée. Je lui répondis que c'était pas mon affaire.

J'ai été surpris de voir qu'Augusto Duvai avait été battu sérieusement. J'ai protégé cet enfant tout spécialement et je lui ai pardonné bien qu'il ait volé des cigares dans ma fabrique.

Jamais mes apprentis n'ont reçu moins que les gages mentionnés dans leur contrat. Ils reçoivent très souvent plus.

Samuel dernier un certain nombre d'hommes m'ont laissé parce que j'ai réduit les gages d'une piastre.

L'été dernier j'avais de 80 à 90 employés. D's femmes à mon employé gagnent jusqu'à \$10. Je n'en ai actuellement que trois.

John Brennan, arimeur, demande à être entendu. Je suis arimeur depuis 25 ans. Les prix payés aux ouvriers de bord sont de 15 à 20 cents par heure. Leur travail demande une constitution robuste. Il me semble qu'un ouvrier de bord ne peut raisonnablement travailler plus de dix heures par vingt-quatre heures. A ma connaissance plusieurs accidents sont arrivés sur les quais et je les attribue tant à la négligence des ouvriers qu'à l'insouciance des patrons.

A New York, les ouvriers de bord gagnent deux fois plus qu'ici.

Il est à ma connaissance que des hommes ont travaillé cinquante heures consécutivement. Ils n'étaient plus alors au état de travailler. Je considère que c'est mettre leur vie en danger.

J'ai connaissance aussi qu'on fait travailler les ouvriers de bord le dimanche, sans nécessité.

Séance d'hier après midi. Le premier témoin entendu est M. Smith, gérant de la compagnie de vapeur Allan. Il dit que les arimeurs reçoivent de 20 à 35 cts par heure. Son témoignage n'offre rien d'important.

M. O'Shaughnessy, assistant-gérant de la compagnie du Pacifique, est le témoin suivant.

Il dit que les conducteurs sur les trains de fret ont un salaire de \$60 à \$80 par mois, les serre-freins de \$45 à \$50, les mécaniciens de locomotives reçoivent de \$2.50 à \$4.00 par voyage de Québec à Montréal; quant aux mécaniciens des trains de fret, ils reçoivent pour le même voyage Montréal à Québec de \$3.50 à \$5.00.

Les accidents sont rares sur la ligne du Pacifique. Jusqu'à présent la compagnie n'a organisé aucun système d'assurance contre les accidents, mais la question est actuellement à l'étude. Il ne croit pas qu'il soit possible de prévenir les accidents, plus qu'on ne les prévient actuellement.

LA PRESSE AU BANQUET. Les journaux invités à se faire représenter au banquet de ce soir sont le Canadien, la Minerve, le Monde, la Presse, le Courrier du Canada, la Gazette de Montréal, l'Empire de Toron-

to, le Journal des Trois-Rivières, le Morning Chronicle, l'Événement, et ajoutons le Quotidien, malgré que le Canadien se soit permis de nous passer sous silence.

Cet oubli volontaire ne nous étonne guère, car ce n'est pas la première fois que nous sommes l'objet de telles mesquineries de la part des messieurs du Canadien.

Le Quotidien tout comme le Canadien et l'Événement a été invité à se faire représenter au Banquet. Nos divergences d'opinion sur la question de la construction ridicule et inutile d'un pont à la Chaudière n'a rien changé dans les dispositions des organisateurs du Banquet à l'égard de Lévis.

Le Canadien en sera-t-il froissé ?

NOTES POLITIQUES. Il y a eu réunion du cabinet provincial hier après-midi.

L'Électeur dit que le Star est mal informé lorsqu'il prétend que M. Beausoleil, député de Berthier aux Communes, doit entrer dans le gouvernement local.

La demande pour invalider l'élection de l'hon. M. McShane sera plaidée le 21 courant, devant la Cour de Révision.

Le tribunal sera composé des hon. juges Johnson Jetté et Gill.

Une rumeur que nous croyons assez correcte, dit la Presse, veut que l'honorable M. Mercier s'embarque dès la semaine prochaine pour revenir en Canada.

M. Goyette, député trois fois réélecteur de Laprairie, a admis jeudi avoir signé en blanc les procurations qui ont fait voter tant de morts et d'absents à la dernière élection.

Le gouvernement de Québec a fait six nominations, jusqu'à présent au Conseil Législatif: les hon. MM. Garneau, Ross, Pacaud, Bryson, Bresse et Gilman.

Il lui en reste trois à faire pour remplacer MM. Couture, Lavallée et Rivard.

LES FEMMES ET LA LEGION D'HONNEUR. Berlin, 10 fév.

Des dépêches de Bucharest annoncent que le ministre de la Russie de Roumanie a remis au gouvernement depuis la publication du traité austro-allemand, une note demandant des explications au sujet de l'attitude de la Roumanie à l'égard de la triple alliance.

La première femme qui fut décorée se nomme Virginie Chesquière, dite le "Joli Sergent". Elle servit dans l'armée à la place de son frère qu'elle avait jugé trop faible pour le dur métier des armes. On lui donna la croix de la Légion d'Honneur en 1803.

Puis vient ensuite, Mme Marie Schelinc. Emblée sous les habits de soldat, elle reçut six coups de sabre à Jemmapes et fut nommée sergent. Marie Schelinc se distingua à Arcole, à Austerlitz et à Léna. En présence de l'état-major, Napoléon lui remit la croix et lui fit une pension de 700 francs.

La troisième décorée est Anne Bigot. En 1805, elle arrachait d'un incendie, au péril de sa vie, une femme et deux enfants; en 1807, elle sauva un vieillard qui se noyait dans les Dubs; en 1809 elle prodiguait ses soins à quelques centaines d'Espagnols prisonniers à Bassano. Elle fut nommée chevalier de la Légion d'honneur en 1815.

La quatrième décorée est la veuve Perrot. La croix lui fut donnée sur le champ de bataille, en Afrique. Elle fit, comme cantinière, et comme soldat, bon-voisin, presque toutes les campagnes de l'Algérie.

La cinquième décorée est la veuve Brulon: sept campagnes, trois blessures, morte sous-lieutenant; elle fut décorée en 1851.

La sixième décorée est mademoiselle Rendu.

Viennent: ensuite madame Abigo de Ragis, décorée du 7 août 1852; mademoiselle Dassoulter, décorée par décret du 7 août 1852; madame Massin, décorée en décembre 1852; madame Chagny, décorée le 18 octobre 1852; madame Annette Drevon, cantinière héroïque, décorée à Magenta; madame Rosa Bonheur, peintre animalier, décorée en 1865.

Le gouvernement de la République a depuis 1871 donné la croix de la Légion d'honneur à plusieurs femmes, parmi lesquelles:

Mademoiselle Juliette Dodu, dont tout le monde connaît la conduite héroïque pendant l'occupation des Prussiens à Versailles; décorée en 1877.

Madame Jarrothout, dite "la mère des volontaires," dont la bravoure pendant la guerre de 1870-71 ne trouva sa récompense que dix ans plus tard; décorée le 12 juillet 1880.

Madame Fray-Gros, directrice de l'ambulance de l'Hôtel-de-ville, à Paris, pendant la guerre 1870-71; témoins des services rendus par cette femme de cœur par cette bonne patriote, MM. le baron Larrey, médecin en chef de l'armée, et le général Mellinet la proposèrent pour la croix; elle ne l'obtint que treize ans plus tard, le 14 juillet 1883.

Madame de Saint-Julien, directrice de l'hôpital militaire de Marseille, décorée le 8 décembre 1884.

Madame Dioulafoy, la jeune, barde et savante archéologue, digne campagne de son mari qu'elle a ac-

compagné en Perse, décorée en 1888.

M. Furtado-Heine, une des femmes les plus intelligentes et les plus charitables de notre époque, et plusieurs religieuses décorées le 14 juillet 1887.

On voit par cette énumération quel soin jaloux a présidé à la décoration des femmes. Toutes celles que nous venons de citer ont donné des preuves de bravoure, d'honnêteté, de courage et de patriotisme.

TELEGRAPHIE. ANGLETERRE. Londres, 9 fév.

M. Balfour a mis la police sur les traces des députés irlandais MM. Pyno et Gilpoley, qu'il se propose de traiter comme M. Cox, M. P., c'est-à-dire en fugitif de la justice. Lorsqu'ils quitteront la chambre hier soir, ils seront poursuivis par les détectives dont ils réussissent cependant à se jouer. Les détectives lancés à la poursuite des députés, ont failli être arrêtés pour conduire leur monture trop rapidement et le délit occasionné par l'interrogatoire qu'ont leur fait subir permit aux députés de se sauver. L'affaire sera amenée sans retard devant le parlement.

FRANCE. Paris, 10 fév.

Le prince Philippe de Bourbon, fils du duc d'Aquila et neveu de l'empereur de Brésil a été condamné par défaut à trois mois de prison et à 5,000 francs de dommages pour avoir volé un prêtre dans une vente de bijoux.

M. Wilson a été cité comparaitre, le 16 février devant le tribunal correctionnel de la Seine pour répondre aux accusations portées contre lui au sujet des décorations qu'il avait fait accorder à MM. Legrand et Grosjean.

Les anarchistes ont tenu une réunion à laquelle assistaient beaucoup de petits marchands. Il s'agissait de faire de la propagande contre les grands magasins comme le Bon Marché et le Louve qui sont, à en croire les manifestants, les vampires du commerce et la ruine des boutiques. La réunion a été close au milieu des cris de: Vive la dynamite.

ALLEMAGNE. Berlin, 10 fév.

Des dépêches de Bucharest annoncent que le ministre de la Russie de Roumanie a remis au gouvernement depuis la publication du traité austro-allemand, une note demandant des explications au sujet de l'attitude de la Roumanie à l'égard de la triple alliance.

QUEBEC. Montréal, 10 fév.

La Presse dit: "Une rumeur que nous croyons assez véridique veut que l'honorable M. Mercier s'embarquera de France pour le Canada au commencement de la semaine prochaine."

L'hon. M. Lavoie, conseiller législatif est retenu à sa résidence par une attaque de rhumatisme.

M. Benjamin B. Ker, marchand, a institué une action pénales contre M. T. J. Potter en-accusateur, et cela relativement à l'élection de Sir Smith comme député fédéral pour Montréal Ouest.

On accuse M. Potter d'avoir payé \$10 à chacun des 5 charretiers qui ont mené au bureau de votation les électeurs et les en ont ramenés. M. Baker prétend que c'est la loi législative en vertu de la loi électorale et il réclame \$100 pour chaque offense qui fait une pénalité totale de \$500 pour les cinq actions.

Un citoyen de cette ville, du nom de Forgat, poursuit la cité pour \$25,000.

Il réclame cette somme parce que sa femme a succombé aux blessures qu'elle a reçues, durant le grand carnaval il y a deux ans, par l'explosion d'une bombe lancée du haut du palais de glace. Il prétend que la ville est responsable de cet accident.

Madame Saunders, épouse de malheureux Saunders, qui s'est fait tuer il y a huit jours aujourd'hui, par un glayon qui lui tomba sur la tête, est morte de douleur et de chagrin. Madame Saundier était sur le point d'accoucher. Comme on le voit, l'accident de la rue Bierry a fait trois victimes au lieu d'une seule.

M. Koeman, ancien conseiller de ville de New-York, en villégiature à Montréal depuis quelque temps, fait actuellement construire sur la rue Sherbrook, au coin de la rue McKay, huit splendides maisons en pierre qui coûteront environ \$100,000. Les plans ont été préparés par MM. Hutchinson et Steele. Les entrepreneurs pour la maçonnerie sont MM. Plante et Dubuc.

ONTARIO. Ottawa, 20 fév.

Le thermomètre marquait ce matin 42 degrés au-dessus de zéro. C'est le plus grand froid de l'hiver.

Le département des postes vient de publier une nouvelle édition du Guide Postal.

A propos des \$25,000 l'opium qui ont été envoyés à New-York par quelques contrebandiers à Brockville, le commissaire des douanes déclare que le revenu du Canada n'a pas souffert de pertes par cette fraude. Le droit d'une piastre par livre d'opium a été payé à un port sur la voie du Pacifique canadien.

M. P. Clifton, commis de service postal de nuit, a été trouvé gisant dans son sang sur la neige. Il fut saisi en se rendant à son travail et

CELLES LES LUNETTES B. LAURANCE M. GEORGE GUENETTE SEUL AGENT, LEVIS LES LUNETTES B. LAURANCE

CHAUSSURES CHAUSSURES !! POUR LES SAISONS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2 gros et en détails

Propriété à vendre Un emplacement situé à St-Joseph de Lévis, mesurant 45 x 105 pieds.

ECOLE DU SOIR UNE ECOLE SERA OUVERTE LUNDI A 7 HEURES DU SOIR A L'ENCOIGNEURE DES COTES DU PASSAGE Et Davidson

Aux agents La Cie d'aiguilles canadienne, 46 et 48, Front Toronto St offre en vente, les plus beaux paquets d'aiguilles et les plus complets que l'on puisse trouver en Amérique.

FEU COLIBERT! —C'est peut-être ça qui lui a fait mal. —Il est capable d'avoir eu'un coup de sang.

Etes-vous assurés Si vous ne l'êtes pas, faites-vous assurer sans tarder par J. E. MERCIER AGENT GENERAL D'ASSURANCES

Grand Avantage FERME A VENDRE Nous attirons l'attention des hommes d'affaires et des cultivateurs, sur la vente d'une magnifique ferme de 4 arpents de fronts sur 40 de profondeur.

PROGRES! Grâce au courage et à la persévérance de M. J. I. GARNEAU

Service Liverpool, Queenstown, St-Jean T. N., Baltimore et Halifax

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'HIVER-1888 A PARTIR DE LUNDI 12 NOVEMBRE

—Moissonné dans sa première année de mariage... —Mais alors, dis donc, sa maison nous reviens...

LIGNE ALLAN Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets

LES LIGNES de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivage pour la force, à rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer.

Ligne de la Malle de Liverpool De Liverpool à Portland via Halifax

Service Liverpool, Queenstown, St-Jean T. N., Baltimore et Halifax

\$500 de Récompense Nous paierons la récompense ci-dessus pour tous les cas de DYSPÉPSIE, MALADIE DU FOIE, MAL DE TÊTE, INDIGESTION ou CONSTIPATION qui ne seront pas guéris par les Pêlures pour le Foie de West.

—Il ne pourrait que constater l'accident. —Habillons-nous vite. —Une heure après, vêtus et gantés de noir et des crêpes à leurs chapeaux, les deux frères Galet et sonnaient à la porte de l'infortuné Colibert.

Pour 25 cents LA LIBRAIRIE Mercier & Cie, 12-14-16 et 18 COTE DU PASSAGE LEVIS

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET LAC ST-JEAN OUVERTURE DE LA LIGNE JUSQU'AU LAC ST-JEAN

CHEMIN DE FER DE QUEBEC - CENTRAL Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches

CHEMIN DE FER DE QUEBEC - CENTRAL Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches

EXPRESS-Part de Québec par le bateau-passeur à 12.30 heures p. m., de Lévis à 1.10 heures p. m., arrive à la Jonction de la Beauce à 2.35 heures p. m.

s'étourdissant reprit Léon. Pauvre petite femme, elle doit tant souffrir. —Le fait est qu'elle n'a pas de chance.

16 Cote du Passage LEVIS Mlle A. KINSELLA Désirant faire de nouvelles améliorations dans son commerce, informe ses pratiques et les Dames en général, qu'elle a réduit pour un mois de 10 0/0, tweed, frises pour manteaux, aussi une grande réduction, sur les pluches moirées, pluches unies, frises pour robe.

Une recette sûre — POUR — LA SANTE, LA FORCE ET LE BONDHEUR Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, prenez de l'EAU DE ST-LEON, pendant ou après les repas.

THE Scientific American LE JOURNAL SCIENTIFIQUE LE PLUS POPULAIRE DU MONDE Etabli en 1845

Edil. Vallières Horloger-Bijoutier 36, RUE COMMERCIALE, LEVIS

—Hein! vous avez perdu... mais c'est vrai ces crêpes à vos chapeaux... de qui êtes-vous en deuil? —Comment de qui? mais de Colibert!

—Moi! Ah! ah! ah! s'écria ce dernier en éclatant de rire. —Allons! c'était une fausse joie! dit Eugène avec un soupir. —Et bien tu es aimable reprit Colibert. Mais je ne t'en veux pas et la preuve c'est que tu seras le parrain de mon premier.

TABLEAU DU BUREAU DE POSTE REMISES. MALLS. DUES. QUEST. A.M. P.M. Québec jusqu'à Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Montréal, Ottawa, etc.